



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**CABINET DU PREFET**

**N° Spécial**

**20 Juin 2018**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial CABINET du 20 Juin 2018**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>CABINET DU PREFET</b>	<b>Page</b>
CAB/DS/BPS N° 2018-339	19.06.2018	Arrêté modifiant l'autorisation CAB/BPS n° 2017.712 du 3 octobre 2017 pour l'exploitation d'un système de vidéo-protection délivrée à la ville de Gennevilliers (92230) pour les voies publiques.	3
ANNEXE		Annexe à l'arrêté CAB/DS/BPS n° 2018.339 du 19 juin 2018 modifiant l'autorisation CAB/BPS n° 2017.712 du 3 octobre 2017 pour l'exploitation d'un système de vidéo-protection délivrée à la ville de Gennevilliers (92230) pour les voies publiques.	5

2/



PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

**Arrêté CAB/DS/BPS n° 2018.339 du 19 JUIN 2018 modifiant l'autorisation CAB/BPS n° 2017.712 du 3 octobre 2017 pour l'exploitation d'un système de vidéoprotection délivrée à la ville de Gennevilliers (92230) pour les voies publiques.**

LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

**Vu** le code de la sécurité intérieure ;

**Vu** le décret du 23 août 2016 portant nomination de monsieur Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 3 août 2007 modifié portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance ;

**Vu** la convention de partenariat du 8 février 2012 modifiée par avenant du 15 juin 2018, entre la commune de Gennevilliers et l'Etat, relatif à la création et l'installation d'un local aménagé, pour l'exploitation des images de vidéoprotection dans les locaux de la police nationale ;

**Vu** l'arrêté CAB/BPS n° 2017.712 du 3 octobre 2017, relatif à la modification d'exploitation du système de vidéoprotection pour les voies publiques de Gennevilliers ;

**Vu** la demande présentée par monsieur Patrice LECLERC, en sa qualité de maire, représentant la ville de Gennevilliers, en vue d'obtenir l'autorisation de modifier l'exploitation du système de vidéoprotection pour les voies publiques de sa collectivité ;

**Vu** l'avis émis par la commission départementale de vidéoprotection en sa séance du 9 avril 2018 ;

**Considérant** que la demande d'autorisation est constituée conformément aux textes applicables en matière d'exploitation de système de vidéoprotection concernant les voies publiques ou les espaces ouverts au public ;

**Sur** proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine,

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté CAB/BPS n° 2017.712 du 3 octobre 2017 susvisé est modifié comme suit : la commune de Gennevilliers est autorisée à étendre son système de vidéoprotection par l'installation de 82 nouvelles caméras et à déplacer une caméra déjà autorisée.

Le système de vidéoprotection de la collectivité est désormais composé d'un total de 150 caméras sur les voies publiques, listées en annexe. L'exploitation du dispositif est valable jusqu'au 2 mars 2020.

**ARTICLE 2 :** Les autres dispositions et prescriptions figurant dans l'arrêté CAB/BPS n° 2017.712 du 3 octobre 2017 restent inchangées.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

**ARTICLE 4 :** Conformément aux dispositions de l'article R421-5 du code de justice administrative, cette autorisation peut faire l'objet d'un recours<sup>1</sup>.

**ARTICLE 5 :** Le renouvellement de l'autorisation devra faire l'objet d'une nouvelle demande auprès de la préfecture, quatre mois avant sa date d'échéance, indiquée dans l'article 1 du présent arrêté.

**ARTICLE 6 :** Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressé à monsieur le maire de Gennevilliers.

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, directeur de cabinet,



Mathieu DUIAMEL

<sup>1</sup>Dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision les recours suivants peuvent être introduits :  
- un recours gracieux, auprès de M. le Préfet des Hauts-de-Seine - Cabinet du Préfet - 167/177 avenue Joliot-Curie - 92013 Nanterre CEDEX.  
- un recours hiérarchique, auprès du Ministre de l'Intérieur – Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques - Sous direction des Libertés Publiques et de la Police Administrative – 11, rue des Saussaies – 75800 Paris CEDEX 08.  
- un recours contentieux, devant le tribunal Administratif de Cergy-Pontoise sis 2-4, boulevard de l'Hautil – BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise CEDEX.  
Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2<sup>e</sup> mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2<sup>e</sup> mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).



Annexe à l'arrêté CAB/DS/BPS n° 2018.339 du 19 JUIN 2018 modifiant l'autorisation CAB/BPS n° 2017.712 du 3 octobre 2017 pour l'exploitation d'un système de vidéoprotection délivrée à la ville de Gennevilliers (92230) pour les voies publiques.

Localisation des caméras déjà autorisées	Nb caméras
Carrefour avenue Lucien Lanternier / rue de la Couture d'Auxerre	1
Carrefour avenue Lucette Mazalaigue / boulevard Beaumarchais	2
Parc centre ouest	1
Carrefour avenue Lucette Mazalaigue / avenue Lénine	2
Carrefour avenue Lucette Mazalaigue / boulevard Jean Jacques Rousseau	1
Boulevard Jean Jacques Rousseau	1
Intersection rue Louis Jouvét / rue Guy de Maupassant	1
Intersection rue Guy de Maupassant / boulevard Beaumarchais	1
Place des Courtilles / coté avenue Lucien Lanternier	1
Intersection avenue du Luth / rue Maurice Ravel	1
Carrefour avenue du Luth / avenue Lénine	3
Intersection avenue du Luth / boulevard Jean Jacques Rousseau	1
Intersection avenue du Luth / rue Eugène Delacroix	1
Carrefour rue Paul Verlaine / rue Jean Perrin	1
Intersection avenue Lucette Mazalaigue / rue Guy Moquet	1
Rue Jean Perrin	1
Intersection rue Jean Perrin / rue Eugène Delacroix	1
Intersection rue Maurice Ravel / allée Edouard Manet	1
Rue Paul Verlaine	1
Place Aimé Césaire	1
Carrefour avenue Lucien Lanternier / rue Eugène Varlin	1
Intersection avenue Lucette Mazalaigue / rue Denis Diderot	1
<b>Avenue Lénine (déplacement)</b>	<b>1</b>
Carrefour rue Transversale / rue Henri Vuillemin	2
Boulevard Louise Michel	2
Carrefour rue des Caboeufs / rue du Fossé Blanc	2
Carrefour rue du moulin de cage / rue des Noël's / rue de la Bongarde	1
Avenue Louis Roche	2
Intersection rue de la Bongarde / avenue Henri Colin	2
Carrefour rue Thomas Edison / rue du vieux chemin de Saint Denis	2
Carrefour avenue Louis Roche / boulevard Louise Michel - boulevard Gallieni	1
Gare RER Gennevilliers	1
Rond-point Pierre Timbaud	1
Pont des Caboeufs	1
Intersection avenue Laurent Cély / rue du Fossé Blanc	1
Intersection avenue Laurent Cély / rue Transversale	2
Gare RER Les Grésillons	1
Avenue de la Libération / façade Commissariat de Police	1
Avenue de la libération / Parking	1
Rue Julien Mocquar (acrotère école primaire Joliot Curie)	1
Rue Roger Pointard (acrotère école maternelle Wallon)	1
Intersection rue Louis Calmel / rue des Agnettes	1

Rond-Point Rue des Agnettes / rue Lamartine	1
Intersection rue Louis Calmel / rue des Agnettes	1
Rue des Agnettes	2
Rue Victor Hugo	2
Avenue Gabriel Péri	2
Rue Marcel Lamour	1
Impasse du Saule	1
Rond-point Rue du 8 mai 1945 / rue Roger Pointard	1
Avenue de la Libération	1
Carrefour avenue Gabriel Péri / rue Louis Calmel	1
Intersection rue du 8 mai 1945 et rue de l'Association	1
Fronton de l'école primaire Joliot Curie	1
<b>Nouvelles caméras</b>	
<b>Rue de l'industrie</b>	<b>1</b>
<b>Avenue du Général de Gaulle</b>	<b>2</b>
<b>Groupe scolaire Wallon</b>	<b>1</b>
<b>Contre-allée Gabriel Péri</b>	<b>1</b>
<b>Rue Frédéric Chopin</b>	<b>1</b>
<b>Boulevard Pierre de Coubertin / rue Arthur Rimbaud</b>	<b>1</b>
<b>Place Saint-Just</b>	<b>1</b>
<b>Rue Arthur Rimbaud / Rue Toulgoat</b>	<b>1</b>
<b>Place Jules Guesde</b>	<b>1</b>
<b>Rue Mozart</b>	<b>1</b>
<b>Rue Hector Berlioz / rue Daumier</b>	<b>1</b>
<b>Rue de la couture d'Auxerre / rue Hector Berlioz</b>	<b>1</b>
<b>Rue Romain Rolland</b>	<b>1</b>
<b>Rue de la couture d'Auxerre / rue Georges Sand</b>	<b>1</b>
<b>Rue des Chevrins / rue Ambroise Croizat</b>	<b>1</b>
<b>Rue Guillaume Apollinaire / rue Fernand Léger</b>	<b>1</b>
<b>Rue des Nollées / avenue Bourgogne</b>	<b>1</b>
<b>Rue Eugénie / avenue Bourgogne</b>	<b>1</b>
<b>Rue Louis Calmel / rue des Chevrins</b>	<b>1</b>
<b>Place du docteur Roux</b>	<b>1</b>
<b>Rue Richelieu / rue Félix Faure</b>	<b>1</b>
<b>Rue Chevreul / rue Marcelin Berthelot</b>	<b>1</b>
<b>Rue du pont d'Argenteuil / rue Sainte-Geneviève</b>	<b>1</b>
<b>Rue du pont d'Argenteuil / rue des Chevrins</b>	<b>1</b>
<b>Avenue Pierre de Coubertin</b>	<b>1</b>
<b>Boulevard Camélinat / avenue Claude Debussy</b>	<b>1</b>
<b>Rue Deslandes / rue des Collines</b>	<b>1</b>
<b>Rue Retrou / rue Jeanne d'Arc</b>	<b>1</b>
<b>Boulevard Camélinat / rue Croix des Vignes</b>	<b>1</b>
<b>Rue Jean Jaurès / collège Pasteur</b>	<b>1</b>
<b>Rue Jean Jaurès / rue du pont d'Argenteuil</b>	<b>1</b>
<b>Place Jean Grandel / rue du Puisard</b>	<b>1</b>
<b>Place des petites Murailles</b>	<b>1</b>
<b>Place Jean Grandel / école Manet</b>	<b>1</b>
<b>Rue Pierre Timbaud / place du Marché</b>	<b>1</b>
<b>Rue Pierre Timbaud / rue du Bournaire</b>	<b>1</b>
<b>Rue Pierre Timbaud / ferme de l'Horloge</b>	<b>1</b>



Rond-point Pierre Timbaud	1
Rue Villebois-Marcueil / jardins familiaux	1
Rue Villebois-Marcueil / rue des Azalées	1
Rue des Azalées / rue des lots communaux	1
Parking Villebois-Marcueil	1
Avenue Laurent Cély / boulevard Camélinat	1
Rue du Moulin de Cage / rue Jules Dumien	1
Rue Félicie / rue de la Procession	1
Rue Albert Jacquard / avenue de la République	1
Avenue Chausson	1
Avenue Chenard & Walcker / allée d'Imola	1
Avenue Claude Debussy / rue Brenu	1
Avenue Chandon / rue du professeur Calmette	1
Avenue Chandon / rue Henri Barbusse	1
Rue Henri Barbusse / rue Brenu	1
Rue Henri Barbusse / rue Emile Zola	1
Avenue Maurice Guy	1
Avenue Claude Debussy / rue Georges Thoretton	1
Avenue Laurent Cély / avenue des Sévines	1
Rue Henri Barbusse / rue des Croix des Vignes	1
Avenue Gabriel Péri / rue Henri Barbusse	1
Rue Louis Castel / allée Rosa Parks	1
Rue Louis Castel / rue Henri Barbusse	1
Place du 17 octobre 1961	1
Rue Marcel Royer / rue Georges	1
Rue du Clos / rue Poissonnière	1
Avenue des Grésillons / rue Marcel Royer	1
Avenue des Grésillons / rue Julien Masselier	1
Avenue des Grésillons / rue du Square	1
Rue Louis Castel / Place Indira Gandhi	1
Rue Isabelle-Héloïse Michaud / allée Frants Fanon	1
Rue Paul Vaillant Couturier / rue Louis Castel	1
Place Jaffeux	1
Rue Sainte-Marie / Coulée Verte	1
Rue Paul Vaillant Couturier / rue du 19 mars 1962	1
Rue Paul Vaillant Couturier / école Louise Michel	1
Allée des Rosiers	1
Rue de la Sablière	1
Rue Georges Corete / rue Transversale	1
Rue Chandon / lycée Galilée	1
Allée Missak Manouchian	1
Avenue des Grésillons	2
Rue Georges Corete	1
<b>TOTAL</b>	<b>150</b>

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles  
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL



**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>